



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 31 - Septembre 2006 - 3,05 €



Pourquoi cet extrait d'un discours de Jean Grandel en 1^{ère} page du Relais ?

Deux raisons à cela :

- Début octobre paraîtra une biographie de Jean Grandel, écrite par nos amis Danièle Ledoux et Henri Claude Bonnet (voir page 12).

- Un discours, prononcé aux grands moments de l'histoire sociale par un homme pleinement engagé, a toujours un contenu qui peut faire réfléchir sur l'actualité.

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22

Le billet

« Il faut voir la lutte en général »

extrait de l'intervention au IV^e congrès de la FPU en 1930

« (...) Il y avait de larges possibilités et qui allaient en s'accroissant. Mais elles effrayaient le gouvernement et les chefs réformistes. C'est ainsi de l'aveu même de Mathé⁽¹⁾ dans une interview du "journal", on a voulu faire fonctionner « la soupape pour éviter l'explosion de la chaudière ». (...) L'unité au sommet est irréalisable, l'abîme est trop profond entre le syndicalisme de capitulation et le syndicalisme de lutte de classe ». [Comme] deux positions s'affrontaient nous avons préconisé et nous avons fait acclamer dans de nombreuses assemblées le principe des comités de lutte.

Qu'est-ce que c'est que le comité de lutte ? Ce n'est pas une délégation du personnel qui se donne un nouvel organisme dirigeant pour remplacer les chefs des organisations syndicales. C'est l'ensemble du personnel qui se groupe dans la lutte et qui se donne une délégation dans l'unique but de régler de façon méthodique la propagande et l'agitation et pour assurer et entretenir la liaison avec les autres organisations de luttes. (...) Un comité de lutte ne vit pas si sa délégation travaille dans une tour d'ivoire, (...) [il] a pour but de provoquer l'action de la masse dans la préparation de la lutte et dans la lutte elle-même. (...) En tant que responsable du mouvement syndical, nous avons à donner une forte impulsion à la masse (...) si vous n'êtes que quelques uns à travailler et à lutter, vous pouvez provoquer des gestes éphémères de la masse, mais non des gestes qui puissent conduire à la victoire. (...) convaincre la masse que son propre sort est entre ses mains et qu'elle doit se livrer corps et âme à son amélioration.

(...) Sûr de la justesse des mots d'ordre, nous ne fuyons pas, au contraire, nous provoquons l'arbitrage de la masse. (...) l'union de tous les travailleurs sur le programme et les méthodes révolutionnaires de la Fédération unitaire et de la CGTU. (...) Il faut que notre congrès soit un congrès de bataille (...) faire ici l'auto critique du dernier mouvement, relever nos faiblesses. Nous en commettons parce que nous sommes des hommes, mais nous devons essayer de les redresser pour en faire moins demain et triompher de toutes les manœuvres qui se conjuguent contre nous (...). Il faut voir la lutte en général. Il faut voir hier, aujourd'hui et surtout demain (...). C'est par des échanges d'idées que nous pourrions recueillir beaucoup plus de fruits que d'un long exposé d'un secrétaire fédéral ».

1. Dirigeant de la fédération postale confédérée

Jean GRANDEL.

Fonctionnaire : travail ou travaille

Nous célébrons cette année le 60^e anniversaire du Statut général des fonctionnaires. Au fil des années, le nombre de ses partisans et de ses défenseurs n'a cessé de croître, certains lui prêtant même des vertus qu'il n'a jamais eues ! Il reste que pour le plus grand nombre, il est synonyme de garantie de l'emploi, ce qui, par les temps qui courent, ne manque pas d'intéresser une part importante de la population.¹

Pourtant il n'en a pas toujours été ainsi.

Comme le rappelait René BIDOUBE lors de la célébration du 30^e anniversaire du Statut, le 19 octobre 1976², « les tentatives des fonctionnaires pour se grouper et se défendre se sont manifestées dès le milieu du XIX^e siècle [...] La loi de 1884 sur le droit syndical excluait les agents des services publics. La doctrine et la jurisprudence condamnaient, au nom de la conception classique de la fonction publique, les syndicats de fonctionnaires. »

A l'époque, certains vont encore plus loin et leur dénie même la qualité de citoyens. Henry BORDEAUX, un écrivain apprécié de la bourgeoisie et qui finira à l'Académie française, écrit dans LE PAYS NATAL : « Les fonctionnaires, qui aliènent leur liberté pour un traitement, ne devraient pas voter,

*mais assister impuissants aux manifestations de la volonté nationale comme des eunuques en présence de leur sultan ».*³

Bien entendu, les fonctionnaires ne l'entendent pas de cette oreille. D'abord regroupés en associations ou en mutuelles, ils aspirent très vite à se constituer en syndicats. Ils trouvent des appuis auprès du jeune mouvement socialiste et notamment de Jean JAURES, qui écrit en 1906 : « Ce que veulent les fonctionnaires de tout ordre qui transforment leurs associations professionnelles en syndicat, c'est marquer précisément leur solidarité avec la classe ouvrière, ils veulent se placer sur le même terrain et sur le même plan, ils veulent signifier que leur liberté, leur bien-être, dépendent du mouvement général du prolétariat ».⁴

Dès lors une course de vitesse va s'engager entre les gouvernements et les fonctionnaires. Les premiers vont s'efforcer d'appliquer aux seconds un statut destiné à limiter leurs droits et à briser cette solidarité de classe qui leur fait si peur.

Un premier projet voit le jour en 1906, sous le ministère de Jean-Marie SARRIEN, politicien radical. Il en expose l'objectif à la Chambre des députés : « En refusant aux fonctionnaires le droit de grève qui ne saurait leur être attribué sans péril pour l'intérêt public, nous vous proposons de leur donner des garanties contre l'arbitraire par un statut régulier ».⁵

Comme le remarque Georges FRISCHMANN⁶, « personne ne s'y trompait. Les « garanties » en question étaient pour le gouvernement

lui-même, cherchant à empêcher les fonctionnaires de recourir à la grève ou d'adhérer à la CGT ».

De leur côté, les organisations de fonctionnaires les plus combatives ont constitué un « Comité central pour la défense du droit syndical » qui, après toute une série de meetings dans les années 1904-1905, tient son premier congrès le 21 janvier 1906, à la Bourse du travail de Paris, sous la présidence d'un militant des PTT, SUBRA, secrétaire de l'Association générale des agents. Dans les jours qui suivent, une soixantaine de meetings sont organisés dans le pays. Celui qui se tient à Paris, au manège Saint-Paul, regroupe 4 000 fonctionnaires et agents des services publics, avec la participation de Victor GRIFUELHES, secrétaire de la CGT. C'est un événement car c'est la première fois qu'un dirigeant ouvrier s'adresse à des fonctionnaires. « Au lieu de solliciter le droit au syndicat, leur dit-il, vous l'avez pris. Laissez-moi vous dire que puisque vous l'avez pris, on vous l'accordera ! ».⁷

A long terme, l'Histoire lui donnera raison, mais pour le moment, l'heure n'est pas encore venue. SARRIEN, malade, a été remplacé par Georges CLEMENCEAU, qui va cumuler les fonctions de Président du conseil et de ministre de l'Intérieur du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909. Celui qu'on surnomme « le Tigre » fait déposer, le 11 mars 1907, un nouveau projet de statut des fonctionnaires présenté par le Garde des Sceaux, GUYOT-DESSAIGNE. Ce projet, très vite qualifié de « statut-carcan », prévoit l'interdiction du droit de grève et de l'accès des fonctionnaires aux Bourses du

travail. Quant au droit d'association, il est limité aux fonctionnaires d'une même administration, ce qui rendrait illégales toute union de fédérations et, a fortiori, toute adhésion à la CGT.

Alors que certaines associations cèdent devant la menace, d'autres protestent et préparent la riposte, notamment les postiers et surtout les instituteurs. Ces derniers, réunis en congrès en mars 1907, n'entendent pas reculer et décident même de s'affilier à la CGT ! Ils élaborent, avec plus de quinze autres organisations, un texte qui met violemment en cause le projet de statut et exprime la volonté des signataires de « continuer la lutte pour l'obtention intégrale de la loi de 1884 sur les syndicats »⁸. Ils développent une argumentation qui reste d'actualité : « Pour nous, l'Etat est un patron comme un autre. Il doit y avoir entre nous et lui un simple échange de services et rien de plus. Il nous paye un salaire, nous lui vendons notre travail, mais nous voulons garder notre liberté, notre indépendance, rester maître de notre force de travail, notre unique, notre seule propriété ». A cette occasion, le texte avance une idée nouvelle qui fera son chemin : le fonctionnaire « défend, en même temps que ses intérêts propres, les intérêts de la population ».⁹ C'est le fondement de la longue bataille pour la défense des services publics.

Ce texte est adressé sous forme de « lettre ouverte » au Président du conseil, Georges CLEMENCEAU.

Celui-ci réagit violemment. A son tour, le 6 avril 1907, il envoie aux instituteurs une lettre dont chaque mot tombe comme un couperet¹⁰ :

Le relais

6^e année de parution - Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication : Bernard Bouche

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montrouil Cedex

3^e trimestre 2006 - Dépôt légal N° 16210

CPAD N° 0902 081018

Cheville Imprimeur, 89100 Sens

leur à part entière... ur à part ?

«Aucun gouvernement n'acceptera jamais que les agents des services publics soient assimilés aux ouvriers des entreprises privées parce que cette assimilation n'est ni raisonnable ni légitime. Un contrat les lie à la Nation. Leur place n'est ni à la Bourgeoisie du travail ni à la CGT. Leurs syndicats sont illégaux.»

Malgré le soutien de Jean JAURES, la répression va être brutale et les sanctions vont pleuvoir : poursuites administratives, conseils de discipline, révocations vont se succéder et se multiplier. Parmi les premiers frappés, plusieurs militants des PTT. Mais en dépit des menaces et des intimidations, sept organisations résistent et perpétuent le Comité de défense du droit syndical.

Ce sont eux qui auront finalement raison puisque le « statut-carcan », malgré un amendement déposé par le député Jules JEANNENEY, le 4 juin 1907, ne pourra jamais être voté.

Mieux même, le 30 novembre 1909, interpellé par le député de droite BERRY, le Garde des Sceaux Louis BARTHOU déclare : *« Les fonctionnaires assimilés aux autres citoyens peuvent, puisqu'ils ont le droit de constituer des associations, organiser des fédérations entre ces associations »*. Auteur lui-même d'un nouveau projet de statut qu'il a déposé en 1910, Louis BARTHOU ne pourra le faire aboutir, pas plus que le contre-projet déposé par un parlementaire qui devait devenir célèbre pour d'autres raisons, le député André MAGINOT.

Le danger est donc provisoirement écarté, d'autant

plus que d'autres problèmes se profilent à l'horizon.

Après la guerre de 14-18, la question revient sur le tapis. Les syndicalistes sortent renforcés par la camaraderie du front qui leur a permis de sentir davantage leur solidarité. Les idées ont évolué, d'autant que les regards se tournent vers la Russie où, en 1917, a éclaté la Révolution d'octobre.

Un débat s'engage à la Chambre des députés le 21 février 1919. Il fait suite à l'adoption par le Sénat deux ans plus tôt, le 22 mai 1917, d'un projet de loi étendant la capacité civile des syndicats.

La Chambre adopte un texte, proposé par le député LAUCHE, rapporteur de la Commission du Travail, que G. FRISCHMANN¹¹ n'hésite pas à qualifier de « progressiste » : « La loi du 21 mars 1884 est applicable aux professions libérales ainsi qu'aux fonctionnaires et ouvriers de l'Etat, des départements et communes et des services publics, à l'exception toutefois des catégories ci-après :

- 1° les militaires de tous grades ;
- 2° les fonctionnaires et agents de la police ;
- 3° les magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 4° les préfets et sous-préfets. »

Saisi à son tour, le Sénat dénature ce projet en introduisant les dispositions suivantes : *« Toute interruption de service dans les administrations de l'Etat, des départements et communes et des établissements publics est interdite. Ceux qui abandonneraient le service à la suite d'un plan concerté seront considérés comme démissionnaires »*. Les députés

maintenant leur texte, les sénateurs tentent alors de faire introduire une distinction entre « fonctionnaire d'autorité » et « fonctionnaire de gestion ».

Cette navette entre la Chambre et le Sénat se poursuit alors que le 1^{er} mai 1919 est marqué par une participation non négligeable de fonctionnaires aux manifestations mais aussi par de nombreuses brutalités policières. Le climat n'est guère propice au vote du texte initial. Le 18 juillet 1919, la Chambre propose une rédaction plus restrictive, accompagnée de cette disposition : *« Une loi spéciale fixera le statut des fonctionnaires »*.

La Fédération postale qui s'est reconstituée et qui a adhéré à la CGT au cours du congrès des 28 au 30 août 1919, ainsi que la Fédération des fonctionnaires qui avait voté le principe de son adhésion lors de son congrès des 6 au 8 juillet 1919, sont hostiles à un tel statut. En revanche, elles réclament de plus en plus fort la reconnaissance du droit syndical et du droit de grève.

Au sein du gouvernement, présidé par Alexandre MILLERAND, deux projets sont débattus. Le premier émane d'André MAGINOT qui a tiré la leçon des précédents échecs. Présenté au Conseil des ministres du 20 mars 1920, ce projet préconise de traiter les fonctionnaires comme les autres salariés et de leur appliquer *« un contrat de travail qui règlera leurs rapports avec l'Etat »*. Dans la pratique, chaque administration, représentant l'Etat, et le groupement professionnel représentant le personnel, signeraient *« une convention telle qu'elle est prévue par la loi du 25 mars 1919 »*. Ce

contrat définirait les droits (y compris le droit syndical) et les obligations des personnels ainsi que les modalités d'organisation des services, celles-ci étant précisées au niveau de chaque administration. Prévoyant des « conseils professionnels paritaires » à différents niveaux ainsi que les principes généraux de gestion des personnels, ce projet contenait en fait un ensemble de dispositions comparables à celles que l'on trouvera dans le Statut général des fonctionnaires de 1946.

Mais, comme le précise René BIDOUZE, *« la différence fondamentale réside dans le fait qu'il s'agit non d'un texte législatif mais d'un contrat établi et géré en commun par les deux parties »*.¹²

Le second projet, qui a les faveurs du gouvernement, est défendu par MILLERAND lui-même et déposé le 1^{er} juin devant la Chambre. Il se situe dans le droit fil des projets de statut précédemment élaborés. En effet il interdit la création d'unions de fédérations de fonctionnaires d'administrations différentes et surtout l'union de ces fédérations avec celles des travailleurs du privé. C'est la condamnation de la Fédération des fonctionnaires et de la Fédération postale. Le projet interdit également la grève et toute incitation à la grève sous peine de lourdes amendes et même d'emprisonnement de 6 jours à deux ans, sans préjudice de la dissolution possible du groupement ou de l'union.¹³

Dès le dépôt de ce projet, des poursuites sont engagées, notamment contre le Syndicat national des agents des PTT puis, en août, contre ceux des contributions directes et du ministère des colonies.

Fonctionnaire : travailleur à part entière... ou travailleur à part ?

La riposte ne tarde pas. Dès le 3 juin 1920, un meeting est organisé à Paris par la Fédération nationale des syndicats de fonctionnaires, la Fédération postale, la Fédération des services publics, l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat et le Comité intersyndical des employés et ouvriers de la ville de Paris. Il se termine par la constitution d'un « cartel des services publics » et l'adoption d'un texte exprimant « la solidarité aux camarades des services publics révoqués lors des récentes grèves ainsi qu'à ceux poursuivis devant les juridictions disciplinaires pour action syndicale, pour chômage le 1^{er} mai ou participation à des démonstrations publiques ». D'autre part le texte s'oppose à tout projet de statut « dont le but nettement avoué ne vise que l'exclusion des fonctionnaires du droit commun, la limitation de leur droit d'association et l'interdiction de leur adhésion à la CGT ».¹⁴

Alors que MILLERAND est élu Président de la République le 24 septembre 1920, la répression se poursuit, avec des épisodes qui sombrent dans le ridicule comme la prétention du tribunal correctionnel de la Seine de prononcer la dissolution de la CGT !

La sentence demeure évidemment sans effet et l'essentiel est obtenu : le projet Millerand est enterré.

Dans les années 30, des relations se nouent au sein de la Ligue des droits de l'homme (née à la fin du XIX^{ème} siècle) entre des militants de la CGT (confédérée) comme Lucien CANCOUET, Camille PLANCHE ou Maurice DEMONS, et des militants

politiques comme César CHABRUN. Les uns comme les autres considèrent que les syndicats de fonctionnaires jouent avec le Parlement un rôle dans la sphère publique, mais leurs conceptions divergent sur l'étendue des droits dont ils doivent disposer par rapport à l'Etat. Ces contradictions ont sans doute trouvé leur reflet dans un projet sur le droit syndical des fonctionnaires élaboré par César CHABRUN. Le 27 février 1937, la Commission de la Présidence du conseil, saisie de la question, retient les grandes lignes du projet CHABRUN. Le texte est déposé à la Chambre le 30 avril, après une audience accordée à la Fédération générale des fonctionnaires.

René BIDOUZE raconte la suite : « La commission de l'administration générale de la Chambre adopte sans modification le rapport favorable établi par Fernand VALAT. Mais le rapport n'est déposé sur le bureau de la Chambre qu'au début de 1938. Une délégation de la FGF, reçue par le Président du conseil le 28 janvier, demande, en accord avec la CGT, que ce rapport soit joint au projet de « statut moderne du travail ». CHAUTEMPS relie cette suggestion et la FGF en informe le rapporteur. Mais les événements ne permettent pas son aboutissement et le projet ne viendra même pas en discussion à la Chambre ».¹⁵

Dans la même période, la CFTC élabore une proposition de loi portant statut des fonctionnaires. Le texte en est déposé le 27 avril 1937 par le député du Tarn, François REILLE-SOULT. Cette proposition connaîtra le même sort que toutes celles qui l'ont précédée.

Il faut également signaler le dépôt au Sénat, en 1939, d'une proposition de loi mettant l'accent sur le loyalisme des fonctionnaires et interdisant le droit de grève et la constitution de syndicats. L'auteur en est Jacques BARDOUX, le grand-père de Valéry GISCARD D'ESTAING...

C'est finalement sous le régime de PÉTAIN que le premier statut des fonctionnaires voit le jour, avec le vote de la loi du 14 septembre 1941.

Dans l'exposé des motifs, transmis par l'amiral DARLAN au Conseil d'Etat le 14 avril 1941, il est fait référence « aux travaux déjà accomplis sur la question » et notamment au projet MILLERAND, à la proposition de la CFTC ainsi qu'à la proposition de loi du sénateur BARDOUX. Eloquent parrainage !

Ce statut de 1941 est un ensemble de dispositions répressives et rigoureuses, d'inspiration fasciste, faisant du fonctionnaire un robot au service du pouvoir ou, comme le dira plus tard Maurice THOREZ, un « domestique du gouvernement ». Il préfigure la « Charte du travail » publiée quelques jours plus tard.

Son application sera freinée par la résistance des personnels et son abrogation sera prononcée le 9 avril 1944 par le Général DE GAULLE.

Telles sont les principales étapes qui ont conduit au Statut général des fonctionnaires de 1946. Elles permettent de mesurer le chemin parcouru en un demi-siècle et elles éclairent les résistances qu'il a fallu vaincre pour que le fonctionnaire soit enfin recon-

nu dans ses droits et considéré comme un « serviteur de l'Etat républicain ». Elles expliquent aussi les limites de ce statut et les attaques qu'il a subies depuis sa publication et qui n'ont cessé de se développer jusqu'à nos jours.

Maurice DESSEIGNE

1. 8 personnes sur 10 déclarent qu'elles encourageraient leur enfant à devenir fonctionnaire s'il le souhaitait, selon un sondage IPSOS effectué les 17 et 18 février 2006 pour la Gazette des Communes et Le Monde.

D'autre part, selon un autre sondage IPSOS réalisé en mai 2004 pour Planète PME, à la question « Personnellement, si vous aviez l'opportunité de travailler dans la Fonction Publique, quelle serait votre attitude probable ? », 78 % des jeunes de 15 à 25 ans répondent OUI (28 % oui, j'y vais tout de suite et 50 % oui, pourquoi pas ?). A noter que ces pourcentages sont en progression régulière ces dernières années.

2. Le Militant des PTT - n° spécial novembre 1976 - p. 5

3. Cité par René BIDOUZE - *ibid.*

4. *id.*

5. Débat du 12 juin 1906 cité par Georges FRISCHMANN - Histoire de la Fédération des PTT - 1967, p. 135

6. *ibid.*

7. G. FRISCHMANN *op. cité* p. 124

8. G. FRISCHMANN *op. cité* p. 136

9. R. BIDOUZE *op. cité* p. 40

10. G. FRISCHMANN *op. cité* p. 137

11. G. FRISCHMANN *op. cité* p. 204

12. R. BIDOUZE *op. cité* p. 94

13. G. FRISCHMANN *op. cité* p. 219

14. R. BIDOUZE *op. cité* pp. 94/95

15. R. BIDOUZE *op. cité* pp. 262/263

CHÉOPS

En février 1976, l'expérience CHEOPS démarrait au bureau de Nantes Chantenay. Pourquoi le choix de la Loire-Atlantique ? Qu'apportait cette expérience ? Quels furent les problèmes rencontrés et les solutions apportées ? Et aujourd'hui qu'en reste-t-il ? Autant de questions qui méritent d'être examinées avec le recul.

Qu'est-ce que CHEOPS ?

Ce sigle signifie « Chèques et opérations postales » et cette application informatique avait pour objectif de permettre aux guichetiers d'accéder directement aux comptes des usagers (chèques postaux et caisse d'épargne) et d'offrir davantage de possibilités avec un maximum de garanties. En outre Chéops représentait bien la pyramide imaginée dès le début des années 1970 : chaque bureau accèdera d'abord aux comptes des clients de sa région puis rapidement à tous les comptes de tous les usagers (clients du bureau ou non).

Au démarrage, le bureau n'accède qu'aux comptes des clients de la région grâce au transfert chaque matin d'une copie du fichier de Caisse d'Épargne.

Pourquoi la Loire-Atlantique ?

Tout d'abord l'expérience devait avoir lieu dans un centre de Chèques qui était équipé de matériel IBM. (Il faut noter qu'à cette époque, une partie des centres de chèques avait des ordinateurs IBM et l'autre des machines BULL). L'expérience CHEOPS était prévue avec des terminaux spécialisés IBM connectés par liaisons spécialisées à des miniordinateurs IBM, il semblait donc préférable de commencer dans un centre équipé

par ce même constructeur. C'était la première expérience de ce type en Europe et il ne fallait pas multiplier les difficultés sans raison.

Il faut ajouter aux raisons de ce choix vraisemblablement la compétence des équipes d'informaticiens nantais et aussi... le fait que Nantes n'était qu'à 3 heures de train de Paris et que les équipes parisiennes d'informaticiens et spécialistes dans les deux domaines ont dû passer beaucoup de temps à Nantes.

Les débuts de l'expérience

Les études et les phases préliminaires ont commencé au début des années 1970 (voire fin des années 1960) mais à Nantes les travaux n'ont débuté qu'en 1974 avec l'arrivée d'Edith Olive (monitrice des chèques postaux de Paris) mutée à la Direction régionale de Nantes en rapprochement époux. Quelques réunions, quelques études sur dossiers mais les phases les plus intéressantes ont débuté en 1975 avec les premiers tests à réaliser. Je me souviens d'une phase passionnante : nous allions le soir au centre de chèques (Place Bretagne) où nous retrouvions les équipes parisiennes et où nous passions des jeux d'essai en essayant de comprendre les fonctionnements des machines.

A l'époque, nous n'étions guère pris au sérieux et pas une journée ne passait sans que soient évoqués « nos gadgets » avec un air quelque peu goguenard !

Il faut ajouter que les tests étaient parfois laborieux et qu'outre les nouvelles méthodes à comprendre, il fallait tenir compte des machines qui étaient parfois très capricieuses et les pannes étaient nombreuses...

Il faut penser à la rédaction d'une documentation précise à remettre aux agents qui devaient commencer les cours fin 1975 et là s'est posé le problème d'avoir avec Edith Olive et moi des agents qui connaissaient parfaitement les bureaux de Postes avec pour responsable un cadre supérieur du département de Loire Atlantique. Ainsi, l'équipe s'est constituée : Ange Dréno était responsable et Claude Couilbaud, Henri Billois et André Capitaine (qui tous, agents de la brigade départementale, avaient œuvré sur la mécanisation des bureaux et avaient une grande connaissance des bureaux) sont venus au secours des deux « filles des chèques ».

Il faut ajouter que la prévision de venue à Nantes début 1976 d'un nouveau Directeur Régional a quelque peu facilité le démarrage : nous étions un peu moins l'objet de railleries dans la mesure où le nouveau Directeur croyait en cette expérience. C'était avant tout, un moyen de placer la région Nantaise à la pointe des évolutions postales.

Quatre bureaux sont donc choisis pour l'expérience de 1976 : Nantes-Chantenay bureau moyen à proximité du Centre de Chèques en février, puis Saint-Nazaire et Nantes RP au mois d'Avril et enfin Cholet au mois de Juin.

Les premiers cours

Trois agents de Nantes Chantenay sont venus en cours dès le mois de décembre. Deux jeunes (Jean-Charles Lauzevis et Max Lefait) et Madame Le Meillonnet proche de la retraite ont été désignés pour ce premier cours. Il faut noter que les agents venant au cours étaient toujours remplacés dans leur bureau par des brigadiers. La

durée du cours n'avait heureusement pas encore été arrêtée car les heures de panne étaient beaucoup plus longues que les heures de cours...

Ce cours a été pour moi d'une richesse inouïe. Bien sûr les opérations courantes avaient été testées mais tous les cas particuliers qui arrivent un jour ou l'autre dans un bureau n'avaient même pas été évoqués et pas une journée ne passait sans que j'enrichisse ma culture postale (surtout en Caisse d'Épargne !).

Malgré les difficultés jamais nous n'avons eu de récriminations des agents qui avaient, eux aussi, l'impression d'aider à construire « cette pyramide ».

Une anecdote significative de l'état d'esprit qui régnait dans les cours : pour le deuxième cours nous avions des agents de Saint-Nazaire et nous essayions toujours d'expliquer les causes de pannes. Une cause possible avancée était l'électricité statique qui pouvait perturber les liaisons entre les machines... Aussi à l'inter-cours, Madame Kergraisse (proche de la retraite) qui avait une blouse synthétique est allée acheter une blouse en coton au Monoprix du bout de la rue de Buda-pust... mais les pannes ont quand même continué après !

Les débuts dans les bureaux

Le principe de Chéops était que : puisque le compte de Caisse d'Épargne était accessible avec le terminal, le guichetier n'était plus tenu de remplir la fiche 1 ter (fiche qui reprenait l'ensemble des opérations réalisées par l'usager). Bien entendu, en cas de panne dans le bureau, aucun document ne permettait de sécuriser

ser les opérations et les possibilités étaient un peu dégradées. Les problèmes les plus difficiles à gérer étaient liés à l'impossibilité d'inscrire les versements de prestations (salaires, allocations familiales...) et bien entendu de permettre des retraits portant sur ces sommes. Il faut ajouter que ce type de problème était d'autant plus pénalisant que l'usager était en situation précaire.

Je me souviens qu'au démarrage du bureau de Saint-Nazaire, il s'en est fallu de peu de retrouver les terminaux démontés sur le trottoir !

A chaque démarrage nous restions près des agents le temps nécessaire pour qu'ils maîtrisent correctement les nouvelles procédures et que le niveau de pannes devienne acceptable.

Après cette période d'assistance sur site, une assistance téléphonique était toujours possible mais les procédures se stabilisaient et les agents prenaient de l'assurance.

Les apports de l'expérience ?

Bien sûr, l'expérience a permis de finaliser l'application et aussi de préparer la

phase de généralisation qui débutera en 1978.

Le guichetier gagnait du temps sur ses opérations (plus d'inscription sur les fiches 1 Ter, des vérifications de signatures allégées pour les retraits CCP ...) , le discours officiel était, à l'époque, le guichetier est plus disponible et a davantage de temps à consacrer au client.

Aucune reprise d'emploi n'a donc été entreprise pendant la phase expérimentale : « il fallait vendre le produit » mais dès le début de la généralisation, des études ont permis de mesurer les gains de productivité et les reprises d'emploi ont débuté dans les bureaux.

La généralisation

Avant de parler de généraliser, un Comité Technique Paritaire se tient à Nantes ; il a pour objectif de définir les conditions de ce développement.

Ce comité a permis grâce à la ténacité de la CGT d'obtenir :

- 2 semaines de formation pour chaque guichetier,
- 1 semaine pour les chefs d'équipe,

- 2 jours pour les cadres et chefs d'établissement,
- la création d'une brigade de remplacement pour libérer les agents qui venaient en cours,
- une prime de technicité pour la saisie sur micro.

Cette prime sera supprimée au début des années 1990.

Ce CTP était d'autant plus important qu'il engageait l'Administration, non seulement pour la généralisation à Nantes mais, plus largement pour l'ensemble du territoire.

Que reste-t-il aujourd'hui ?

L'application Chéops n'a pas fondamentalement évolué 30 ans après. Bien sûr les matériels ont changé, les modes de connexion, de transfert des données mais les procédures relativement peu (même avec la nouvelle Banque Postale !)

Cette période très riche d'échanges entre différents niveaux de hiérarchie, ont permis de tisser des liens très forts qui existent encore aujourd'hui. (On retrouvera un peu ces mêmes comportements pour la période d'informatisation des bureaux).

Mais les belles paroles de libérer du temps pour l'usager (puis pour le client) ont vite été oubliées : très rapidement de nouveaux temps opératoires ont été mesurés et appliqués dans la statistique 539, ce qui a entraîné assez rapidement des réductions d'effectifs ? Bien sûr, ce mode de fonctionnement n'a pas été limité à Chéops : toute nouvelle automatisation entraînait des reprises d'emploi il faut bien rentabiliser les investissements...

Aujourd'hui on demande au guichetier d'être plus disponible (BRASMA : Bonjour, Regard, Sourire, Merci, Au Revoir), on lui demande de vendre chaque jour davantage de produits courrier, de faire de l'accroche pour les conseillers financiers, mais ces temps ne sont pas pris en compte dans la mesure de sa charge.

Aujourd'hui il n'y a plus de recrutement de guichetiers, on fait appel à des contractuels qui doivent être performants après (au mieux) quelques jours de doubleur pour connaître la réglementation et la maîtrise des procédures : les 15 jours de formation pour le seul apprentissage à l'utilisation d'un nouvel « outil » sont bien loin... Comment s'étonner de ne pas toujours obtenir de réponse à nos interrogations face aux guichetiers ?

Mireille SUDRET.

Ce texte est extrait du **Bulletin d'Histoire Sociale** n°8 de Mai 2006, de nos amis de Loire Atlantique. Robert Guiraud, le président du centre d'histoire sociale y signe un autre article fort intéressant sur « l'Histoire des bibliothèques des PTI et leur mise à mort par La Poste et France Telecom »



Démonstration de procédure Chéops à Nantes en présence du Ministre Norbert Segard

Succès du colloque des techniciens



Meeting à la Bourse du Travail - Paris à la tribune Serge LOTTIER, le 15 mai 1970

L'Institut d'Histoire Sociale CGT-PTT a organisé un colloque sur "LA BATAILLE DES TECHNICIENS", les 9 et 10 MAI 2006, au siège de la FAPT - CGT, à Montreuil.

Sur les 62 participants dont 12 femmes, 34 étaient des catégories directement concernées par la lutte, c'est-à-dire, CIEM, AI devenus Techniciens, 15 d'autres catégories des Télécoms, Dessin, Lignes, Ouvriers d'Etat, Inspecteurs, Service Général, 13 actifs dont 10 des Télécoms et 3 de Poste.

Cette diversité des participants montre la dimension fédérale prise par cette bataille catégorielle. Elle a créé les conditions d'un débat riche, interactif, sans tabou.

L'organisation du colloque en trois parties a permis de mieux appréhender chacune des deux phases, puis avec les militants actuels de relier les enseignements de "cette bataille lointaine" à la situation présente.

Cette lutte commencée en 1969 s'est achevée en 1978. Elle s'est réalisée en deux parties : de 1969 à 1971, avec 9 grèves catégorielles de 24 heures nationales ou par groupes de région ; puis de 1972 à 1978 avec 12 grèves catégorielles. Il convient d'y ajouter les actions PTT, dont 1974, Fonction Publique et interprofessionnelles.

Des personnels de plusieurs catégories et spécialités ont

participé à cette bataille. Les AI (Agents des Installations), les CIEM (Contrôleurs des Installations Electromécaniques), le personnel du DESSIN (Dessinateurs, Dessinateurs Projeteurs, Chefs Dessinateurs) les CTMC (Contrôleurs des Travaux de Mécanique). Les 7 500 CIEM étaient répartis en 7 spécialités (Commutation Générale - Automatique - L.G.D.- Mécanisation Postale - Radio - Télégraphe).

Les principales revendications : la reconnaissance de la technicité, les effectifs, la formation professionnelle, le refus de la sous-traitance... le développement et la modernisation du réseau téléphonique décidés lors du VI^e Plan exigeant la présence de nombreux personnels techniques, aux compétences de plus en plus élevées. Celles-ci doivent être reconnues dans les déroulements des carrières.

Ils s'appelleront "TECHNICIENS des PTT" à partir de l'attribution d'un Statut Parti-

culier en 1971. Ils appartiendront aux catégories techniques du cadre B de la Fonction Publique.

Après 1972, la poursuite des actions aura pour objet d'obtenir un meilleur statut comportant des indices de début et de fin de carrière plus favorables ainsi qu'une évolution interne plus rapide. En même temps il leur faudra repousser des atteintes aux compensations des diverses astreintes, ainsi que l'informatisation des tâches.

Une bataille longue, difficile, notamment au plan unitaire, mais victorieuse.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FNT ont mené ces actions unitaires, de masse. L'unité était conflictuelle du fait des comportements « agitateurs », « aventuristes » de certains militants de la CFDT, adeptes « des minorités agissantes », soutenus par leur direction nationale. Grève du zèle, perturbations du trafic et du Tour de France... La FNT (Fédération Nationale des Télécommunications), organisation syndicale autonome, représentée plus particulièrement chez les CIEM, militait pour la scission des Postes et des Télécommunications et des réformes de structures. Ceci - selon elle - devait permettre de revaloriser les déroulements de carrières des télécommunicants !

Deux conceptions de l'unité s'affrontaient :

- Celle défendue par la CGT, puis adoptée par les dirigeants de la FNT : "écarter tout ce qui divise, ne retenir que ce qui unit!"
- celle des dirigeants de la CFDT : "d'abord éclaircir par le débat public tout ce qui divise, avant de s'unir!"



Manifestation parisienne des jeunes stagiaires techniciens rue Barrault en 1970

Autre paramètre à prendre en considération, le fort rajeunissement des catégories. En 1972, 44% des CIEM avaient 25 ans ou moins. 3 000 ont été recrutés dans les années 1969-1971. Un apport dynamique, mais aussi des possibilités de "manœuvres" avec ces jeunes inexpérimentés de la lutte syndicale, "révoltés" des conditions de vie à Paris et des faibles perspectives de carrière.

Malgré ces difficultés, les luttes ont pu être unitaires. A l'initiative de la CGT, la démarche démocratique a été instaurée et appliquée à chaque instant et à propos de toutes les décisions à prendre. Ce lien étroit, direction de l'organisation syndicale, ses militants, les agents syndiqués ou non, a permis au mouvement de durer, de rester unitaire et au final d'être victorieux.

Après chaque action, il fallait réserver un temps à la réflexion, à l'examen du rapport des forces, maîtriser le temps et avancer au rythme des possibilités, intégrer les comportements du Ministère des PTT, déjouer les manœuvres de division. Après débats, les consultations étaient organisées en commun et contrôlées par les trois organisations syndicales. C'était comme l'indiquait Serge LOTTIER dans ses conclusions, les prémices "du syndicalisme rassemblé", ou de la bataille, par étapes contrôlées, contre le CPE.

Ainsi, après avoir expliqué le contenu des propositions ministérielles du 23 Avril 1971, les trois organisations syndicales ont consulté les personnels. Avec un vote positif à 53,67%, la CGT et la FNT ont dit "on prend et on continue" ! La CFDT a pour sa part considéré le vote comme négatif. Elle a tout rejeté en bloc, "la réforme", et a comparé

l'augmentation de la prime de technicité à "l'os que l'on jette à son chien, lorsqu'il aboie !"

Les débats du colloque ont beaucoup évoqué ces questions d'unité d'action conflictuelle, très présentes durant la première phase de la bataille. Que de temps passé dans ces discussions sur les moyens et les formes d'action, que d'énergie dépensée, non consacrée aux réflexions sur les analyses plus approfondies sur la politique ministérielle, les forces en présence, etc... Des participants actifs ont fait un rapprochement entre certains comportements de la CFDT, née en 1964, avec les agissements actuels de certains militants de SUD.

A propos de la seconde phase, les discussions ont davantage porté sur les tâches des techniciens, les conditions de travail, les formations professionnelles, l'action de la CGT. Les problèmes d'unité d'action se posaient différemment. Après la grande grève de 1974 qui a repoussé la privatisation à 1990, où les Techniciens ont pris une part très active, la CFDT engagée dans son processus de "recen-

trage" a donné la priorité à "la grève d'ensemble" plutôt qu'à l'action catégorielle. Plus tard, en 1977, elle a considéré que "les Techniciens étaient servis". A cette période, la FNT a fusionné avec la CFDT des PTT. La Bataille des Techniciens devait s'interrompre, avec au total un bilan revendicatif significatif, apprécié par les autres catégories des PTT.

Les Techniciens actuellement en activité en ont profité sans en connaître l'origine. Certains de ces acquis sont aujourd'hui dans le collimateur des directions.

Plusieurs des participants au colloque ont indiqué que leur engagement militant à la CGT a pris sa source dans cette bataille. Des responsabilités syndicales leur ont été confiées par la suite, du fait de l'expérience et de l'autorité acquises dans l'organisation des actions catégorielles.

Les Techniciennes présentes ont fait part de leurs expériences. Recrutées à partir de 1971, elles ont dû gagner leur place, surmonter le scepticisme machiste, montrer qu'une femme pouvait fort bien maîtriser la technique, autrement.

La troisième partie du colloque a été consacrée à un échange avec les militants Techniciens de la Fédération CGT. Un échange riche après la présentation par Gilles PICHAVANT de la situation actuelle dans les Télécoms. Beaucoup de choses ont changé certes, mais de tels échanges sont profitables à tous.

Ceci permettait à Serge LOTTIER, Président de l'Institut et responsable de la catégorie des Installations durant cette bataille de considérer que ce colloque avait pleinement répondu aux objectifs énoncés par George SEGUY : «... nos Instituts sont un excellent lieu de rencontres fraternelles d'anciens militants,... ils sont un lieu de rencontre de ceux et celles qui ont la conviction qu'il est impossible d'être réellement lucide et responsable sans avoir un minimum de connaissance de ce qui a précédé la situation d'aujourd'hui».

Durant ce colloque, de nombreux intervenants ont rendu un hommage chaleureux à deux militants disparus, Emile QUERE et Robert GOUNELLE. « Et si Mimile n'avait pas été là ! » résume le sentiment commun.

François BRIAND

La séance de l'après-midi du 9 mai, consacrée à la période 1969-1971, était animée par Michel BOULEY ; l'intervention de début faite par François BRIAND.

La séance de la matinée du 10 mai, sur la période de 1972 à 1978, était animée par Jean Marie FABRE, et l'intervention de présentation a été faite par Henri DUROU.

L'ensemble des travaux du colloque seront publiés dans une brochure



De gauche à droite : Henri DUROU, Jean-Marie FABRE, Serge LOTTIER et Alain DELECOLLE le 10 mai 2006.

Intervention de Colette Duynslaeger au colloque des techniciens

organisé par l'IHS CGT PTT

D'entrée je voudrais vous dire que je ne serais pas très longue. L'essentiel de ce colloque c'est vous tous, à qui j'adresse mon fraternel salut, et la faite. C'est également tous ceux qui ont participé à cette page d'histoire et à nos camarades de l'Institut d'Histoire de la Fédération de la FAPT comme on l'appelle aujourd'hui (mais j'y reviendrai) que je voudrais remercier tout particulièrement.

Comment l'histoire peut-elle éclairer le présent ? C'est à partir de cette question que nous travaillons ensemble des pages de notre histoire fédérale. Elles sont nombreuses, tant notre Fédération a toujours été très présente, active dans les luttes qu'elles soient interprofessionnelles, professionnelles, catégorielles sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Dernièrement je relisais la brochure éditée par notre IHS sur la grève de 53. Entre autre j'y relevais une intervention d'Anny GLEYROUX-DUCOM je cite « *C'est clair que notre histoire elle est faite par des ouvriers et que l'on va mettre longtemps dans la CGT pour accepter à part entière toutes les catégories de salariés, les employés les cadres etc* » dans celui-ci j'y ajoute les techniciens.

C'est la première fois que nous organisons un colloque sur une catégorie. C'est un élément assez important pour le souligner. Nous avons bien sûr travaillé sur des métiers, des services, je pense notamment au « Filles des chèques postaux » de notre camarade Sylviane MANGIAPANE, pourtant le

catégoriel dans notre Fédération est un des piliers de notre activité revendicative. C'est ce que nous réaffirmons à notre 32^e Congrès et que nous n'avons eu de cesse de rappeler depuis la décision prise en 1985 à l'occasion du Congrès de Bourges. Comme je le soulignais dans le rapport « *le général se nourrit des réalités quotidiennes. Donc rien n'est plus général que le catégoriel* ». La bataille des techniciens que vous évoquez aujourd'hui en fait par-

tie. Après 30 ans quels enseignements en tirer ? Comment cette page d'histoire va t'elle éclairer nos luttes dans le contexte d'aujourd'hui.

A partir de ce besoin, je ne peux que souhaiter que ce genre de colloque se renouvelle pour toutes les catégories, métiers, composants de notre Fédération.

Pour conclure, comme je disais d'entrée, il y a seulement quelques semaines maintenant, notre conseil

national a pris une décision importante pour notre Fédération, mais je le pense aussi pour toute la CGT, et plus encore pour les salariés du secteur postal et des télécommunications. Il a transformé notre identifiant PTT en FAPT

Notre message est clair, au-delà d'une simple mise en conformité avec notre décision de devenir la Fédération des activités postales et des télécommunications. Il s'agit d'avancer plus encore vers « le droit à la communication », droit articulé autour d'un statut fort pour tous les salariés de notre secteur et de l'appropriation publique de ces 2 activités.

En fait, d'avancer vers une perspective durable pour les salariés des entreprises de ce secteur, et pour la population et plus largement pour la société en général. Vous le voyez il ne s'agit aucunement de rompre avec le passé mais de se saisir de l'histoire pour vivre avec le présent.



On notait dans la salle la présence de deux anciens secrétaires généraux Albert Leguern et Alain Gautheron.



10 mai 2006.

Le 16 juin à Montreuil, la Fédération des activités postales et des télécommunications CGT et l'Institut d'Histoire Sociale CGT-PTT ont fêté le 30^e numéro du RELAIS*. Ci après l'intervention de Bernard BOUCHE directeur du Relais.

1999... 2006... plus de 7 ans de parution, sans doute l'âge de raison pour Le RELAIS !

Nous fêtons aujourd'hui le 30^e numéro de notre revue Le Relais. Celui-ci est né en même temps que l'Institut, il reflète donc nos travaux, nos recherches. Le contenu est discuté, élaboré avec l'équipe qui anime l'IHSS-PTT.

Elle ne comprend, ni historiens professionnels, ni spécialistes, seulement des amateurs sérieux et passionnés, très souvent des acteurs aujourd'hui à la retraite, ce qui n'est pas négligeable car ces camarades, qui témoignent ou écrivent, s'approprient leur propre histoire sociale à partir de leur vécu.

Ainsi les articles et dossiers du Relais sont d'une grande diversité, il n'est que de reprendre les sommaires de ces 30 numéros publiés, et nous en sommes fiers car sans faille une seule fois depuis la création de l'Institut : cions-en quelques uns, car on oublie vite.

Sur l'Histoire de la Fédération, ses congrès, les incidences des accords du Perreux dans la Fédération, ou encore la scission de 1947 : 6 articles. Cinq fois nous avons évoqué les droits syndicaux et le droit de grève ; concernant les femmes, 7 articles et un numéro spécial du Relais. Le service public a fait l'objet de 2 dossiers spéciaux ; les télécoms, le téléphone, 5 articles. La guerre d'Algérie abordée 6 fois, le Chili, la paix, l'Europe et aussi un dossier sur la guerre d'Indochine. La décentralisation, la réforme des structures PTT en 1970, la politique contractuelle, les Prudhommes, les zones de salaire, les 35 heures, la sécurité sociale, la Mutualité, les non titulaires n'ont pas été oubliés. Les commémorations Chateaubriant, Charonne, Oradour sur Glane, des articles sur le syndicalisme sous le régime de Vichy, sur le fascisme, l'esclavage, des sujets plus politiques, le programme commun de 1972, les nationalisations, la V^e République, le programme du Conseil National de la Résistance, aujourd'hui encore d'actualité. Enfin si l'activité catégorielle a

été insuffisamment abordée, ce que nous regrettons, elle n'est pas totalement absente. Nous invitons aussi chaque trimestre nos abonnés à lire quelques bons ouvrages sur leur histoire, mais pas seulement la leur.

Oui, 30 numéros qui montrent bien la diversité des sujets abordés.

30 numéros qui ont essayé d'être fidèles à la définition qui s'était donné Le Relais, en 1999 lors de la sortie de son premier numéro, « **Mon rôle relia le passé au présent, pour aider à mieux nous engager dans la construction de l'avenir.** »

Oui une liste intéressante, mais il reste tant de questions à traiter, à fouiller... et surtout, il faudrait beaucoup plus de camarades qui s'investissent dans le travail de recherche et d'écriture, ce n'est pas si évident que cela, il y a encore beaucoup trop d'hésitations.

On constate aussi, au fil de ces années, que les textes sont écrits en fonction des goûts et affinités de leur chercheur ou rédacteur. Les textes sont donc très, très rarement écrits sur commande, parce que **la passion et la curiosité** pour venir à bout d'un sujet sont nécessaires et sans doute indispensables.

Ce qui nous amène à dire que « **l'histoire ne peut être prisonnière de l'actualité.** » Tant mieux quand elle y colle. Nous essayons de le faire d'ailleurs pour les anniversaires de grands événements, qui parfois rejoignent une question à nouveau sous les feux des projecteurs. Ce sera le cas en septembre pour évoquer le statut des fonctionnaires voté en 1946, mais cela



Bernard BOUCHE, Serge LOTIER, Colette DUYNSLAEGER

ne peut, en aucun cas, être systématique. D'autant que ce pourrait être dangereux, car nous pourrions être tentés de plaquer sur le passé des schémas idéologiques contemporains. Et puis étudier un dossier demande du temps, surtout que « **l'histoire on ne lui fait pas dire ce que l'on veut** », comme le rappelle fort à propos Michel Pigenet professeur à l'université de Paris 1, qui travaille régulièrement avec la CGT. Il ne faut pas non plus, en évoquant un fait historique, le faire évoluer au grès des nécessités de l'heure, comme c'était parfois le cas, pour ne pas dire la méthode, il y a encore une vingtaine d'années.

Ni sacraliser, ni enjoliver le passé, ni trahir la réalité, mais une rigueur qui permet de donner le maximum d'éléments de connaissance pour aider. **Aborder donc sans tabous,** sans gommer le négatif, être vrai sur le rôle joué par la CGT, c'est fondamental. Je sais que vous avez débattu de tout cela au Bureau fédéral et aujourd'hui vous allez le faire à la Commission exécutive, vous en débattrez aussi en Conseil National dans un avenir proche.

Enfin si l'indice de satisfaction du Relais est bon, il n'en demeure pas moins que le nombre des lecteurs est encore très insuffisant et ça interpelle toutes les couches et structures de notre organisation ; reconnaissons que ce n'est pas une lecture de masse, même si le nombre des abonnés au Relais a été multiplié presque par 2 depuis 1999.

Et pourtant, concernant l'HISTOIRE de notre secteur : des PTT aux activités postales et de télécommunication, comme l'histoire des personnels d'hier à ceux aujourd'hui dans leur diversité, qui en offre une analyse objective et aussi critique de cette histoire ? Alors une question : a-t-on besoin de ces travaux, de ces repères contenus dans Le Relais ? A-t-on besoin de cette boussole qu'est notre Institut ?

Si la réponse est oui, alors nous devons être plus nom-



breux, pour gagner de nouveaux abonnés à sa vitrine médiatique Le Relais.

La réflexion engagée entre la Fédération et notre Institut, nous en sommes persuadés, prendra en compte cette **nécessité de développer cet outil qu'est notre publication.** Le Relais, avec ses 16 pages, demeure le seul outil traitant régulièrement et longuement l'histoire, il mérite beaucoup, beaucoup plus de lectrices et lecteurs, et cela concerne d'abord nos militants et nos syndiqués.

Alors soyons optimistes pour le rendez-vous du numéro 50, c'est dans 5 ans ! Pourquoi pas les 1000 abonnés ?

Mais présentement c'est au numéro 30, que nous allons trinquer, avec une pensée pour un grand absent. A la santé Georges, c'est l'Histoire de la CGT que nous essayons de populariser, celle de la Fédération des PTT de 1919, de la Fédération Postale, puis de la Fédération CGT des PTT, celle du secteur et désormais la Fédération des activités postales et des télécommunications CGT.

Vous le savez, Georges Frischmann nous a ouvert les portes de notre histoire sociale, nous essayons aujourd'hui, comme d'autres demain le feront, d'être à la hauteur de cet héritage qui nous concerne toutes et tous.

* René MOURIAUX Politologue qui s'intéresse à nos travaux était présent.

9^e soirée de l'été, 29 août 2006

La 9^e soirée de l'été a connu son succès habituel. Cette année elle était consacrée à Fernand PICCOT, 1^{er} secrétaire général de la Fédération après la Libération. Il aurait eu 100 ans le 30 juillet 2006.

Présidée par **Colette Duyns-laeger** secrétaire générale de la Fédération, elle a débuté par une intervention de **Michel Delugin** secrétaire de Libération nationale PTT. Celui-ci a retracé dans un exposé plein d'humanité, la vie de Fernand Piccot.

Il cite Albert Leguern qui concluait son hommage funèbre le 31 octobre 1985 par ces mots : « Pour certains la mort physique peut marquer la fin et entraîner l'oubli. D'autres après leur disparition du nombre des vivants continuent à vivre et à rayonner de part tout ce qu'ils ont fait et de l'héritage qu'ils laissent aux générations qui se succèdent, Fernand Piccot est de ceux-là ». Michel Delugin va donc rappeler quelques étapes marquantes du rayonnement de Fernand, pendant une période chargée d'événements riches d'enseignements.

Fernand est né dans une famille modeste ; il va être éduqué selon les principes du catholicisme social, dont il sera un militant jusqu'à 19 ans (1925). Il fait de solides études, à l'issue de son service militaire, il entre aux PTT comme agent mécanicien. Il adhère au Syndicat Autonome des Techniciens et en 1935 après la réunification de la Fédération Postale il adhère à celle-ci. A cette époque, il est membre du Parti Socialiste (SFIO). Il s'en détache en 1932 pour rejoindre le mouvement Amsterdam Pleyel qui s'affirme résolument antifasciste et pour la paix. Fernand a 28 ans en 1934 lorsqu'éclatent les journées de février, elles l'ont fortement impressionné. Tout laisse à penser, dit Michel Delugin, que Fernand adhère au Parti Communiste en septembre 1935, parce que ce parti est apparu en 1934, comme l'opposant le plus résolu au fascisme. Lors du Front Populaire « Trop court hélas, mais combien formateur », Fernand sera un actif militant. Il vivra mal la non intervention en Espagne du gouvernement Blum. Il sera de ceux qui organisent la solidarité envers les

combattants et réfugiés espagnols. On retrouvera cette démarche solidaire dans son comportement lors de son activité résistante. Après un rappel de la période fin 1938-1939 où le gouvernement pourchasse les communistes, les syndicalistes unitaires, les républicains espagnols, les antifascistes, Michel cite Fernand « Pour ma part, j'ai vécu durant un mois les plus durs moments de ma vie, combattu, isolé, malgré mes explications que personne ne voulait comprendre, même sur le lieu du travail », cela après la signature du Pacte germano-soviétique du 23 août 1939.

Puis c'est la drôle de guerre de septembre 1939 à mai 1940 et l'invasion allemande. Pétain arrive au pouvoir. Résistant Fernand Piccot est arrêté le 2 mai 1941, ballotté dans plusieurs camps d'internement où il souffre de la faim. Il est à Châteaubriant lorsque Jean Grandel est fusillé le 22 octobre 1941. Transféré à La Rochelle, à la base sous-marine, sa femme parvient à le rencontrer et lui apporte « l'ordre » de s'évader. Il réussit. Pourquoi la CGT le fait-elle évader ? Michel remarque que les qualités morales et humaines de Fernand correspondent « aux besoins de la CGT réunifiée en 1943 d'avoir des dirigeants, à la fois ouverts et fermes, plaçant l'intérêt du monde du travail au-dessus de tout ». Evadé, Fernand devient le responsable de la résistance PTT en région parisienne, il participe à la libération de Paris... et s'engage dans la construction d'une nouvelle fédération syndicale. Ce ne fut pas facile, les anciens dirigeants confédérés savent que leur influence est sérieusement entamée, mais ils espèrent garder la direction de la fédération ! Ce qui ne fut pas le

cas... ils deviennent minoritaires et Fernand est élu Secrétaire général en septembre 1945.

Si Michel Delugin a montré l'homme dans sa jeunesse et la résistance, il revenait à **Thérèse François**, membre du CA de l'HS de nous faire découvrir l'homme à travers ses éditoriaux du journal fédéral, d'octobre 1945 à nov. 1950. Dans un exposé concis, Thérèse voit la démarche éditoriale de Fernand se dessiner en 3 périodes. Celle du congrès de Limoges jusqu'à la grève de juillet-août 1946, où il cherche à stabiliser la Fédération ; il insiste sur la décision du congrès de créer des syndicats uniques et favorise la démarche de rassemblement en s'appuyant sur l'exigence de la mise en œuvre du programme du CNR. Elle souligne que dans le contexte politique et syndical du début 1946, son édito de février montre les premières difficultés à s'expliquer sur la politique gouvernementale, sans la déjuger. C'est après la grève de l'été 1946 où les minoritaires s'organisent en « Comité de vigilance » qui deviendra F.O. que commence la seconde période. Fernand insiste alors sur la bataille pour l'unité, en évitant notamment toute polémique dans le journal fédéral. Ce qui n'empêche pas les minoritaires de continuer la destabilisation de la direction fédérale. C'est la période fin 46 début 47, où la question des salaires se pose avec force. La situation en France évolue, avec le retour en force du patronat, des puissances financières, le début de l'aide américaine, le refus de satisfaire les revendications, l'exclusion des ministres communistes et la CGT qui devient plus contestatrice. On le ressent bien dans les éditoriaux d'août, septembre, octobre



Fernand PICCOT, 1^{er} Secrétaire de la Fédération après la guerre (1945-1950) aurait eu 100 ans en 2006

1947. Après la grève de novembre-décembre 1947, « la scission est maintenant consommée » constate Fernand en janvier 1948. Ce sera l'année où les appels à l'action, à la grève apparaîtront de plus en plus dans ses écrits, car aucune revendication sérieuse n'est satisfaite. Si le Statut de la Fonction Publique est voté en octobre 1946, il n'est pas appliqué dans ses dispositions novatrices et le reclassement est continuellement différé, ce qui « va créer des débats entre les catégories qui n'aideront pas à la mobilisation » souligne Thérèse. La 3^e période de la démarche éditoriale (1949-1950) sera centrée sur la défense de la paix. Nous sommes en pleine guerre froide « nous vivons l'atmosphère d'août-septembre 1939 » ; parallèlement les budgets des PTT sont ponctionnés par ceux de la guerre. « Défendre la paix est un problème essentiellement syndical » (oct 49). Il écrira en juin 1950, un article prémoniteur sur le devenir des télécommunications, vu du côté des trusts, et les solutions que propose la CGT. Son dernier éditorial (nov.50) portera sur la revendication des 17 500 frs, elle sera au cœur du congrès qui élira Georges Frischmann Secrétaire général.

Ainsi cet anniversaire, cette soirée nous ont permis de connaître un homme qui a fait honneur au mouvement syndical, à la Fédération. Cette soirée a permis aussi de mieux connaître l'histoire dans laquelle il a évolué. Une soirée où l'histoire, ceux qui l'ont faite et les deux intervenants nous ont enrichi. Nous entendons poursuivre nos travaux avec cette démarche, ce sera d'ailleurs le cas avec la sortie de la biographie de Jean Grandel.

Serge LOTIER



Le 29 août 2006 à Montreuil

Les travaux de cette soirée feront l'objet d'une brochure.

« Jean Grandel, un homme du peuple dans l'histoire »

Danièle Ledoux et Henri-Claude Bonnet rendent hommage à cet homme engagé.

Militant communiste convaincu, syndicaliste engagé, secrétaire de la Fédération postale unitaire, premier maire communiste de Gennevilliers élu en 1934, Jean Grandel sera fusillé à Châteaubriant comme résistant avec 26 de ses camarades, le 22 octobre 1941.

Deux Gennevillois d'aujourd'hui, Henri-Claude Bonnet, membre de la Société d'Histoire de Gennevilliers et Danièle Ledoux, retraitée de France Telecom et membre du bureau de l'institut d'Histoire sociale de la CGT-PTT, écrivent à quatre mains un livre sur la vie de Jean Grandel. L'ouvrage, déjà bien avancé après deux ans et demi de travail, sera le premier consacré à la vie et à l'engagement d'un homme qui a beaucoup marqué la CGTU (FPU) et la ville de Gennevilliers.

Entré dans l'aventure comme « Gennevillois et passionné d'Histoire », Henri-Claude Bonnet s'est particu-



1929, au centre Jean GRANDEL, à droite Henri GOURDEAUX au Conseil National de la FPU

lièrement attaché à la période du service militaire que Jean Grandel a effectué en pleine Première Guerre mondiale et à l'engagement de l'homme lors de la guerre d'Espagne.

Danièle Ledoux, de son côté, détaille la partie familiale de la biographie, ainsi que l'action syndicale et politique de Jean Grandel. Tous

deux élaborent en commun la partie consacrée à l'action municipale.

Des services d'archives, municipales comme Gennevilliers ou Montpellier dont Jean Grandel était originaire, départementales (Seine) ou nationales aux fonds documentaires spécialisés, comme celles de l'Institut confédéral d'Histoire de la CGT et de la Fédération CGT des PTT, du Parti communiste français en Seine Saint Denis ou celles militaires de Vincennes, les historiens amateurs tissent, fil à fil, la trame d'une vie. Des recherches sur la famille encore vivante de Jean Grandel leur ont ainsi permis d'accéder, via fils et belle-sœur, à de précieuses archives personnelles inédites, comme les courriers adressés par Jean Grandel à sa femme lors de sa captivité, avant son exécution par les nazis.

« On le dévoile tel qu'il nous apparaît dans ses écrits, confie Danièle Ledoux. C'est l'homme communiste dans son entier ». En historiens, ils relient cinquante ans de la vie d'un homme à un demi-siècle de mutations politiques et sociales sans précédent, marqué par la création de la SFIO, par la Révolution russe, mais aussi par le fascisme et le nazisme... « Nous lui redonnons la parole, reprend-elle. Même en n'y consacrant que quelques heures ou quelques jours par semaine, il nous habite tout le temps ». Un ouvrage à découvrir cet automne, la parution étant prévue pour le 65^e anniversaire des Fusillés de Châteaubriant...



Henri-Claude BONNET, Danièle LEDOUX

Photo : Didier COMELLEC

Article paru dans le n°158 (avril 2006) de Gen-Mag.

Livre « Jean GRANDEL, un homme du peuple dans l'Histoire »

(Extraits du sommaire)

Première partie

• L'histoire pendant la jeunesse de Grandel 1891-1924 :

La jeunesse, les luttes ouvrières difficiles et la naissance de la CGT, la création du Parti Socialiste unifié en 1920...

La montée à Paris, la grève de 1909, Jean Grandel se syndique...

Le soldat, le service militaire et la loi dite « des trois ans », la première guerre mondiale et l'Union Sacrée, Jean Grandel et la Grande guerre, Jean Grandel aviateur, Jean Grandel sur le front...

Le retour à la vie civile, son réengagement syndical et politique, la Révolution d'octobre : un immense espoir, Jean Grandel secrétaire du Syndicat des plâtriers et cimentiers de Montpellier.

Deuxième partie

• Jean Grandel dirigeant de la Fédération Postale Unitaire, 1925-1935.

Retour à Paris, son engagement dans la Fédération Postale Unitaire, de la victoire du cartel des gauches.

Jean Grandel Secrétaire fédéral, incontournable sur le dossier des traitements, Jean Grandel et les Dames Employées, les élections de 1928, première sanction pour Jean Grandel, la révocation, 1929 une année difficile, Jean Grandel et l'unité d'action, les comités de lutte et le front unique à la base...

Vers un rassemblement populaire, 1934 : une année charnière...

Troisième partie

• Jean Grandel élu communiste de Gennevilliers 1934-1939.

Les élections de 1934-1935, élection au Conseil Général en 1934, élection municipale en 1934, élections municipales et cantonales de 1935...

Le Front Populaire, Jean Grandel aux côtés des travailleurs en lutte...

La guerre d'Espagne, Jean Grandel volontaire dans les Brigades Internationales...

Des accords de Munich au pacte Germano-Soviétique 30 septembre 1938-23 août 1939, le pacte germano-soviétique et la répression anticommuniste, les conséquences à Gennevilliers : la dissolution de la Municipalité...

La drôle de guerre, 3 septembre 1939-10 mai 1940, le régime de Vichy s'installe, les prémisses de la Résistance, l'activité clandestine de Jean Grandel...

L'arrestation de Jean Grandel.

Quatrième partie

• Le temps des camps, 26 juillet-22 octobre 1941.

L'homme à travers ses lettres, confiance et courage deux constantes...

• La vie dans les prisons et les camps d'internement à travers lettres et témoignages.

La prison de la Santé, le camp d'internement d'Aincourt, la centrale de Fontevrault, la centrale de Clairvaux, Jean Grandel à Châteaubriant, la baraque 19...

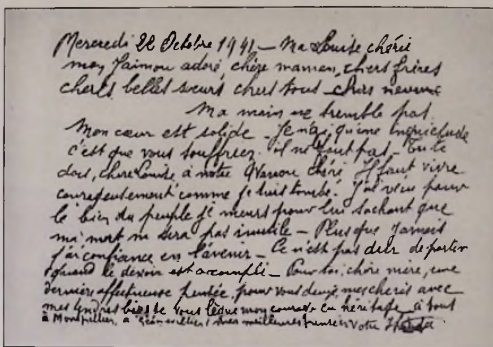
Les terribles journées des 20, 21 et 22 octobre 1941...

L'après 22 octobre, la reconnaissance du Résistant...

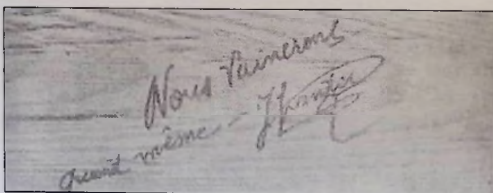
Le maquis Jean Grandel, les combats de la Libération, la répression allemande, l'action humanitaire du Maquis Jean Grandel...



Jean GRANDEL



La dernière lettre de Jean GRANDEL



La dernière pensée de Jean GRANDEL écrite sur une planche du baraquement de Châteaubriant



Jean GRANDEL

Ce livre de 420 pages sera disponible courant octobre 2006.
Son prix 20 € plus 3,5 € de frais d'envoi par La Poste.

Les commandes accompagnées du chèque sont à passer
à l'IHS-CGT-PTT, case 545, 93515 MONTREUIL Cedex

1936 et les PTT...suite

A la suite de la parution du Relais n°30 et l'attitude du personnel des PTT pendant les grèves de mai-juin 1936, plusieurs lecteurs se sont étonnés : « il n'y a donc pas eu de grèves dans la corporation ? »

Dans son livre « Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1672 à 1946 » Georges Frischmann écrit : « Ces succès de la classe ouvrière (les accords Matignon du 7 juin, concernant le secteur privé. NDLR) sont considérés par les fonctionnaires comme l'annonce d'améliorations dont ils bénéficieront aussi. Ils ne recourent pas à la grève ! ». Il en sera de même dans les PTT.

La revue de presse de **La Vie Ouvrière du 12 juin 1936** confirme cette analyse. Citons :

Revue de presse (extraits) signée Paul BOUTHONNIER :

La presse corporative que nous avons reçue cette semaine, dans son ensemble, ne parle pas encore des événements en cours.

Cela dit, notons les premières impressions que le dernier numéro des PTT donne au sujet des grèves :

« Sans être essentiellement neuf, on peut dire qu'un aspect original de la lutte

réside dans l'occupation des usines par les grévistes.

Ravitailés par leur famille et par les municipalités de Front populaire, ils ont, la nuit, transformé leurs ateliers en immenses dortoirs.

Le jour, ils ont veillé sur leurs machines à l'entretien desquelles, ils se sont consciencieusement appliqués.

Et leur force patiente a eu raison de la résistance des employeurs. »

La V.O. fait le commentaire suivant :

Mais nous ne comprenons pas très bien les raisons pour lesquelles l'organe du Syndicat national des Agents des PTT trouve à redire sur l'intervention des élus ouvriers auprès des grévistes :

« Fait significatif, dit-il : ce sont souvent des politiques ouvriers n'appartenant pas toujours aux organisations syndicales intéressées qui haranguent les grévistes et dirigent leur action. »

Pourquoi regretter cette aide apportée par des élus ouvriers aux grévistes ? Ne vaudrait-il pas mieux s'en réjouir que de songer aussitôt à prendre des mesures en vue d'en éviter le retour ? Les élus ouvriers sont des syndiqués. Leur devoir est d'être

parmi les ouvriers, aux côtés des militants syndicaux. Que penseraient d'eux les ouvriers si, aux heures de lutte, leurs députés, conseillers généraux ou municipaux se tenaient à l'écart ?

Ils les jugeraient sévèrement et avec raison, car leur place est d'être là où l'on se bat. Ce contact constant avec la masse est, du reste, le gage certain qu'ils défendront mieux les intérêts des travailleurs dans les assemblées où ils les représentent.

Dans ce même numéro de l'organe de la CGT on trouve cet autre article :

La solidarité des postiers à leurs camarades de l'industrie

Les postiers du Central du 8^e arrondissement, réunis au chauffoir, ont voté l'ordre du jour suivant :

La 8^e Section du Syndicat général des Employés des PTT se déclare solidaire des ouvriers de l'industrie privée qui luttent pour de meilleures salaires et conditions de tra-

vail ; admire leur courage et leur discipline dans l'action ; fait confiance à ses dirigeants fédéraux et syndicaux pour faire abroger les décrets-lois et aboutir toutes les revendications contenues dans les cahiers revendicatifs déposés.

Pour le bureau : André GAUBY, secrétaire adjoint - Auguste MAROUZE, trésorier

• •

Comme on peut le constater, on ne parle pas de grève, on soutient le secteur privé en lutte et on fait confiance à la Fédération Postale.

Celle-ci ne restera pas inactive et des avancées revendicatives seront obtenues dans les domaines des droits et libertés, le salaire des auxiliaires, les traitements, indemnités et avancement des titulaires, la durée du travail et les congés.

C'est ce développe G. Frischman dans son livre cité dans cet article.

B.B.



1936 et les années du Front populaire, livre-album de Serge Wolikow et Jean Vigreux, 80 pages, en vente au prix de 15 € à l'HS - CGT
263 rue de Paris, Case 2-3 - 93516 Montreuil Cedex

« ETRE FACTEUR DANS LE NORD 1830-1940 »

Le cahier n°5 de novembre 2005, pour l'histoire de La Poste publie une très intéressante étude.

Celle-ci va bien au delà de l'activité postale, elle est aussi une photographie de la société, de la vie sociale sur une longue période pleine de bouleversements, y compris à La Poste.

Dès l'introduction à la période de 1830 à 1890, l'un des auteurs, **Mathilde Marguerit**, apporte cette précision fondamentale : « *L'étude du service rural ne peut être complète si l'on ne prend pas en compte, dans un second temps, le rôle du facteur rural. Homme de terrain, il est le relais essentiel pour la direction des Postes : il retransmet non seulement les attentes du public, mais il est aussi le symbole de la pénétration de l'administration au cœur des campagnes. Il est vrai que le facteur rural est confronté quotidiennement aux difficultés et améliorations du service, il est donc un interlocuteur essentiel entre l'administration des Postes et les communes.* »

Le facteur rural, personnage central, on y aborde son mode de recrutement, la sélection parmi les candidats originaires du canton desservi, pour renforcer les liens avec la population. Le candidat doit fournir un certificat de bonne conduite attesté par l'autorité municipale, qui souvent va bien au delà, en l'accompagnant d'annotations et remarques. Le candidat doit plaire à la population, ou plutôt à sa partie « supérieure » ! Mais revers de médaille de ces rapports familiaux, s'ils facilitent la remise des correspondances, ils occasionnent aussi des arrêts prolongés chez les habitants !

L'étude de ce facteur rural est particulièrement riche. On y évoque l'obligation d'une totale neutralité de celui-ci, sa nécessaire discrétion politique, même si l'administration des postes n'empêche pas sa politisation et dans le Nord, ils sont très politisés, eux qui côtoient une population qui est encore peu au fait de la chose politique.

Le facteur rural devient un maillon indispensable de la vie quotidienne, son passage scande le déroulement de la journée. Il transmet des nouvelles – qui sans être officielles – contribuent à resserrer les liens entre le village et les autorités. Et enfin son rôle d'écrivain public et de lecteur lui permet de recueillir presque naturellement les confidences et plaintes de la population.

Dans la seconde partie, concernant l'entre deux guerres, Car-

los Da Fonseca aborde longuement le recrutement des facteurs.

Le décret loi du 25-3-1852 précise que l'emploi est réservé aux anciens militaires, mais dès 1907, le recours à des candidats civils est possible. La 1^{ère} guerre mondiale imposera le recrutement d'anciens combattants. L'auteur note aussi l'action du Front populaire, avec la titularisation des auxiliaires en 1937. Les femmes dès le 19^e siècle ont leur place, mais confinées dans un rôle d'auxiliaire ! L'étude du recrutement est très fouillée et ne peut se résumer en quelques phrases. Le métier du facteur est décoré dans toute sa diversité, les ruraux et ceux des villes, les cyclistes et les piétons, l'évolution de la distribution et les tentatives de mécanisation, les carrières, la mobilité et la retraite...

Enfin la syndicalisation n'est pas oubliée et l'« Histoire de la Fédération CGT des PTT » de Georges Frischmann y a sa place. Mais là on connaît !

Rien n'est oublié, comme la vie familiale et la nuptialité des facteurs. Ainsi on apprend qu'entre 1906 et 1910 la moyenne française d'enfants par femme est de 1,27, elle atteint 1,9 chez les facteurs dans le Nord.

Enfin l'auteur note qu'au plan politique, les facteurs sont d'abord progressistes. Entre les 2 guerres, l'influence des partis du centre et de droite est de 2% à 4% selon les années. Les facteurs sont « radicaux » à 29% en 1920 et la régression de ce parti par la suite, profite surtout à la SFIO, 13% en 1939. Le Parti Communiste mobilise peu les facteurs, « cela peut s'expliquer par la méfiance qu'il inspire aux autorités policières et préfectorales. Les commissaires donnent rarement un avis favorable au recrutement d'un candidat communiste. De plus le commissaire afflue de beaucoup de défauts les candidats communistes dans les enquêtes ».

L'originaire du Nord, que je suis, a été passionné par ce livre, d'autant que l'exemple du département du Nord nous donne une vision parfaite de l'histoire de la distribution postale de 1830 à 1940.

Un livre à lire sans hésiter.

Bernard Bouche

Commande : Comité pour l'histoire de La Poste case postale D102 - 75757 Paris Cedex 15 Prix de 6 €, frais de port gratuits

EXIL

Témoignages sur la guerre d'Espagne, les camps et la résistance au franquisme

Prix : 35 € – Editions Loubatières – 2005

10 bis, boulevard de l'Europe – BP27 – 31122 Portet sur Garonne CEDEX

Ce livre donne la parole aux anonymes qui ont lutté contre le fascisme en Espagne. Histoire de résistance au franquisme commencée en juillet 1936 et qui se poursuivra jusqu'à la mort de Franco. Témoignages inédits et forts sur cette période de la guerre d'Espagne et de l'exil, des conditions de détention dans les prisons franquistes mais aussi de ceux qui ayant fui la terreur franquiste (hommes, femmes et enfants) racontent leur vécu dans les camps d'internement du sud de la France, en Afrique du Nord. Un livre de mémoires certes mais d'actualité et d'espoir. Car « *au delà du devoir de mémoire, il faut poursuivre le rêve du chant fraternel qui couvre les armes* ».

Les jeunes espagnols veulent savoir ce qui s'est passé et un combat pour la réappropriation de la mémoire historique se mène. Ce livre y contribue, il est à lire sans modération, car soixante dix ans après que savons nous exactement ?

Progreso Marin, l'auteur de cet ouvrage est né à Toulouse de parents exilés. Poète il a déjà publié dans les revues *Encres Vives*, *l'En-Je lacanien* et un recueil *Ecluse* suivi de *Buées* aux Editions Noir & Blanc. Dans *Dolorès, une vie pour la liberté* – Editions Loubatières – il trace le portrait d'une femme anarcho-syndicaliste dans la tourmente de la révolution et de la guerre d'Espagne, en rendant hommage à sa mère, Dolorès Prat, il rend hommage à tous les anonymes qui ont résisté et résistent.

1. Texte accolé à la sculpture rendant hommage à l'exilé républicain espagnol à Toulouse



Nous avons reçu :

- Le fil rouge de l'IHS de Seine Maritime qui donne une large place au Front populaire.
- Le N°1 de la revue « Mémoires » de l'IHS Ile-de-France.
- Mémo Luites de l'IHS Val-de-Marne.
- Les cahiers d'histoire de l'IHS Métallurgie.
- Le Bulletin n°22 des Pyrénées-Atlantiques.
- Les cahiers de l'IHS Rhône-Alpes « Spécial Femmes ».
- Les cahiers de l'IHS de Bretagne.
- Une brochure consacrée au 70 ans de l'UD de l'Indre et au Front populaire.
- **Les cahiers de l'IHS Aquitaine** consacrés à la remise de la Légion d'honneur de **Georges Duson**. **Christiane Rouanet** - Présidente de l'IHS Aquitaine écrit « Quelle richesse humaine dans ce numéro. Mais plus jamais ça ! On sait que Georges a été déporté dans le camp d'Oranienburg en janvier 1943.

INFORMATIONS

- C'est avec émotion qu'une équipe de l'IHS est allée au domicile de **Georges FRISCHMANN** chercher quelque trois cent livres d'histoire sur la CGT et l'HISTOIRE de France, et aussi deux cahiers de notes personnelles.

Nous remercions Micheline et Claude Leconte sa fille et son gendre de ce don, qui était l'une des volontés de Georges.

- Le 23 juin **Maurice GASTAUD** (voir les Relais 24 et 26) a remis, à l'IHS- CGT et à notre institut des PTT, ses archives personnelles qui aideront à enrichir l'histoire de la CGT et des PTT. Merci Maurice.



- Notre ami **Jean Jacques JACOB** est intervenu à la CE départementale du Gard, sur le Front Populaire. Nul doute que cette intervention a permis de sensibiliser les membres de cette CE, au rôle que peut jouer la connaissance de l'histoire dans l'activité syndicale présente.
- Nous avons appris le décès dans sa soixantième année de **Jean-Paul ANDRIEU**. Il a été membre de notre conseil d'administration et a notamment contribué à la réalisation du film sur les 80 ans de l'histoire de notre Fédération.
- Dernière minute : **René CRENIER** nous a quitté, il a été Secrétaire général adjoint de notre Fédération CGT des PTT. Dans un prochain Relais nous reviendrons sur ce grand militant de notre organisation.

Le Relais

Benoît DELFOLIE,

un nom à retenir, c'est le nouvel archiviste embauché par la Fédération en qualité d'archiviste documentaliste. Il a déjà travaillé dans ce secteur d'activité et est riche d'expérience dans le mouvement syndical, associatif et administratif.



Son activité, poursuivre le travail engagé par son prédécesseur **Cassandre JOUOT** dans le classement archives et leur informatisation.

Ses fonctions : le traitement du fonds d'archives de la Fapt CGT, l'organisation du centre de documentation, la gestion de la banque de donnée : tâche immense, de quoi s'occuper à plein temps d'autant que le fonds d'archives de la Fédération est très riche et loin d'être totalement exploité.

Benoît reçoit les étudiants et historiens qui en font la demande sur des travaux concernant les PTT, mais est disponible pour aider les syndicats, les syndiqués qui voudraient faire des recherches, ou tout simplement se renseigner, ou se documenter sur un sujet voire sur le classement des archives.

Bien sur il faut d'abord prendre rendez vous au 01 48 18 54 16.

Bienvenue à Benoît.

Conseil d'Administration du 13 juin 2006

Le conseil a d'abord rendu hommage à **Georges Frischmann**. Il a ensuite fait le point sur la rencontre de l'IHS avec le Bureau fédéral, celle à venir avec la CE le 16 juin et le Conseil national les 12 et 13 octobre. Ont été débattus les initiatives suivantes : le colloque des techniciens, l'état d'avancement du livre sur l'Histoire de la fédération, la biographie de **Jean Grandel** et la participation de l'IHS dans les diverses initiatives à venir.

Le C.A. propose de passer le prix de l'abonnement annuel au Relais de 13 à 15 E, l'adhésion à l'IHS demeurant à 5 E. Ces mesures sont prises pour tenir compte des décisions draconiennes que La Poste vient de prendre, concernant la fourniture des enveloppes dans le cadre de l'exercice du droit syndical.

Sommaire

<i>Fonctionnaire : travailler à part en tière ou travailler à part ?</i>	<i>pages 2-4</i>
<i>Chéops</i>	<i>pages 5-6</i>
<i>Succès du colloque des techniciens</i>	<i>pages 7-9</i>
<i>Le 16 juin... la présentation du n°30 du Relais</i>	<i>page 10</i>
<i>Soirées de l'été : Fernand PICCOT</i>	<i>page 11</i>
<i>Présentation du livre sur Jean GRANDEL</i>	<i>pages 12-13</i>
<i>1936 et les PTT suite</i>	<i>page 14</i>
<i>La vie de l'IHS</i>	<i>pages 15-16</i>